



Le petit guide à l'intention des usagers



Clés en main
165 Boul. Maloney Ouest
Gatineau, Québec
J8P 3V6

Tél : 819 893-1223
info@hndgatineau.org





L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (819) 568-0033

- ✓ Changement de coordonnées
- ✓ Changement de situation familiale
- ✓ Éclaircissements sur le calcul de votre subvention
- ✓ Déclaration de revenus



VOTRE INTERVENANTE

- ✓ Aide et développement des habiletés pour les activités de la vie quotidienne, le maintien en logement autonome et la participation citoyenne
- ✓ Service de suivi, de soutien et d'accompagnement
- ✓ Intervention en situation de crise



VOTRE PROPRIÉTAIRE

- ✓ Bris de logement
- ✓ Paiement de votre loyer
- ✓ Problème de voisinage (bruit, non respect de l'environnement)



Le processus de sélection

- ❓ Lorsqu'une place devient disponible, *Clés en main* avise les *partenaires référents* pour qu'ils soumettent des candidatures;
- ❓ Les personnes qui correspondent aux critères d'admissibilité et leurs intervenants doivent remplir le formulaire de demande de candidature, le signer et l'expédier par la poste au bureau de Clés en main, avant la date de clôture. ;
- ❓ Une semaine après la date de clôture, un comité de sélection prend connaissance de l'ensemble des demandes et à partir des questionnaires, sélectionne des candidats en se basant sur les critères préétablis par Clés en main. Les personnes non retenues seront informées;
- ❓ *Clés en main* invite les candidats retenus et leurs intervenants à se présenter en entrevue afin de préciser les motivations personnelles des personnes à participer au programme Clés en main. Lors de cette rencontre, vous devrez aussi remettre les formulaires et document demandés par l'Office municipal d'habitation (voir le formulaire de l'OMHG pour la liste de document à remettre);
- ❓ *Clés en main* profitera de cette rencontre afin de signer la *convention de participation*, qui atteste de votre participation au plan d'intervention et de soutien à l'intégration et au maintien à la vie en logement autonome.

- ☐ Une fois le dossier complet, l'Office municipal d'habitation vérifie l'admissibilité des personnes à une subvention et avise *Clés en main* des résultats;
- ☐ Clés en main annonce le résultat final aux candidats. Tout le processus prend environ 1 mois à partir de la date de clôture.

Il est important de retenir qu'à toutes les fois où un PSL devient disponible, les candidats refusés peuvent refaire une demande à Clés en main par l'intermédiaires de leur intervenant.

Vous avez été choisi ?

-  La subvention qui vous a été attribuée vous permet de payer votre loyer 25% de votre revenu annuel, divisé en 12 mois. L'Office municipal d'habitation versera la différence au propriétaire mensuellement. Le coût de votre loyer sera réévalué à chaque année, en fonction de votre déclaration de revenus;
-  Selon votre situation familiale, l'Office municipal d'habitation vous avisera du type de logement auquel vous avez droit (superficie et coût maximal du loyer) ;

Vous pouvez maintenant entreprendre vos recherches ! Votre intervenant est la personne ressource pour vous soutenir dans cette démarche

Dans tous les cas, Clés en main et l'OMHG ne peuvent pas vous retirer votre subvention sans motif valable et sans vous aviser à l'avance. Tous les moyens seront mis en œuvre afin que votre subvention vous soit versé aussi longtemps que vous en aurez besoin.

Si votre santé nécessite un séjour à l'Hôpital, dans un centre de crise ou d'hébergement d'urgence, de courte ou moyenne durée, votre subvention continue d'être versée. Veuillez simplement nous en aviser.

Qui contacter



CLÉS EN MAIN (819) 893-1223

- ✓ Vous avez une question et ne savez pas à qui vous adresser
- ✓ Informations sur le programme Clés en main
- ✓ Informations sur vos droits et les ressources communautaires
- ✓ Changement d'intervenant
- ✓ Hospitalisation
- ✓ Changement de coordonnées
- ✓ Demande de déménagement dans un autre logement
- ✓ Situation qui met en péril votre maintien en logement
- ✓ Difficultés en lien avec le logement ou le propriétaire



Si ma situation familiale change, est-ce que je dois déménager ?



- Vous devez aviser l'OMHG de tout changement à votre situation. Si vous êtes en sur-occupation ou sous-occupation, vous devrez effectivement déménager dans un logement qui correspond aux normes de l'OMHG à la fin de votre bail actuel. Les 3 mois d'avis réglementaires s'appliquent en tout temps aux locataires Clés en main.



Puis-je perdre ma subvention ?



- Votre subvention Clés en main vous est accordée à vous et non à votre logement. Cela signifie que votre subvention peut vous suivre d'un logement à l'autre. Bien entendu, les démarches légales doivent être respectées. Consultez Clés en main en ce cas. Cependant, vous pouvez la perdre pour les raisons suivantes :

- * Vous désirez y mettre fin;
- * Vous désirez déménager hors du territoire de l'Outaouais;
- * Vous omettez d'effectuer votre changement d'adresse et devenez introuvable;
- * Vous n'avez pas respecté vos obligations de locataires et avez reçu un jugement de la Régie du logement qui résilie votre bail;
- * Votre maintien dans les lieux est compromis.

- ❓ Prenez le temps de remplir la feuille aide-mémoire pour la recherche de logement et servez-vous de l'outil de recherche pour ne rien oublier lors de vos appels téléphoniques;
- ❓ Les renseignements que vous avez notés correspondent à vos critères ? Prenez un rendez-vous pour visiter.

En tout temps, vous avez droit à la confidentialité! Le propriétaire n'a pas à être au courant des raisons pour lesquelles vous recevez une subvention



La visite



Le logement correspond à vos besoins ? Avisez le ou la propriétaire que vous êtes subventionnés par l'Office municipal d'habitation dans le cadre du programme Clés en main et demandez l'autorisation pour qu'un agent de l'OMHG visite le logement afin de confirmer la conformité des lieux.

NE SIGNEZ PAS de bail ou toute autre entente avant d'avoir reçu l'approbation de l'OMHG ! Si l'agent de l'OMHG considère le logement non conforme, vous seriez responsable de ce contrat

- 👁 La vérification des lieux se fait dans un délai raisonnable, selon la disponibilité des parties concernées. Le ou la propriétaire doit accepter d'attendre cette visite avant signer le bail. Lorsque la décision sera prise, vous serez contactés et vous devrez, soit recommencer le processus, ou passer à l'étape suivante.

Le logement est approuvé par l'Office municipal d'habitation ?
Félicitation !!! Vous avez trouvé votre nouveau logis et pouvez maintenant signer le bail

- 📄 L'OMHG doit faire signer une entente avec votre nouveau propriétaire afin qu'il accepte de recevoir une partie du loyer par ce dernier. Si le propriétaire refuse qu'une partie du loyer lui soit versé par l'OMHG, vous devrez continuer votre recherche.

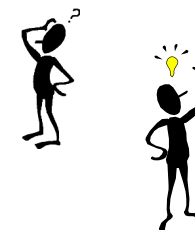


Le déménagement

- 🚚 Que ce soit pour louer un camion, demander un coup de main à l'entourage ou encore réserver des déménageurs, évitez les mauvaises surprises et prévoyez le coup. La période de pointe des déménagements se situe entre le 15 juin et le 15 juillet de chaque année. Durant cette période, les tarifs sont plus élevés et il est parfois nécessaire de réserver jusqu'à 2 mois à l'avance! Si vous êtes hors saison, mieux vaut tout de même s'y prendre tôt

- 🚚 Le jour de votre déménagement, si vous avez besoin d'un accompagnement, votre intervenant est la personne ressource pour vous soutenir dans cette démarche.

Foire aux questions



A qui dois-je payer mon loyer ?



Vous devez payer votre loyer au propriétaire, tel que convenu à la signature du bail, au montant établi à chaque année par l'Office municipal d'habitation de Gatineau. L'OMHG complètera la différence mensuellement



Si mon revenu augmente en cours d'année, est-ce que mon loyer augmentera aussi ?



Le montant du loyer est établi annuellement en fonction de votre déclaration de revenus. Le coût du loyer de l'année actuelle est basé sur les revenus de l'année précédente.



Si je veux habiter un loyer qui dépasse le coût maximal demandé par l'OMHG, puis-je payer la différence ?



Non